

CONSEIL D'ADMINISTRATION ONF - 3 MARS 2010
INTERVENTION DE JEAN-CLAUDE MONIN

Monsieur le Président,

Nous sommes le 3 mars 2010 et le point-clé de notre conseil d'administration est le vote du budget 2010 : n'est-ce pas la première fois dans la vie de l'Office national des forêts que le budget est proposé au vote avec un tel **retard** ?

Ce serait bien la confirmation, s'il en était besoin, de la **situation budgétaire inextricable** dans laquelle se débat l'office ! Et qui se double d'une **situation sociale extrêmement bloquée** : depuis plus d'une année, le dialogue social est au plus bas et les comités techniques paritaires ne se tiennent plus.

Avec la crise économique et la mévente des bois mais, surtout, avec une avalanche de décisions de l'Etat se traduisant par autant de surcharges supplémentaires sur le budget de l'établissement, **au mépris des règles et des équilibres fixés par le contrat Etat/ONF** -signé par la FNCOFOR-, l'office se trouve aujourd'hui de fait dans un état de **déséquilibre budgétaire structurel**.

Je ne veux pas remettre en cause la RGPP mais je ne puis admettre qu'elle en vienne à **mettre en péril** un établissement dont nous avons besoin, dont les communes forestières ont besoin, dont la filière a besoin et qui doit pouvoir continuer de jouer un rôle déterminant dans la politique forêt bois de notre pays.

*

Cette situation budgétaire impossible ne peut se résoudre **par un simple expédient**, par un médiocre replâtrage conjoncturel ! Non, il faut une **solution de fond**, une **vraie solution structurelle**, dans la durée, pour l'exercice 2010 bien sûr, pour 2011, mais également et surtout pour le prochain contrat Etat/ONF 2012/2016.

Vous nous présenterez tout à l'heure, Monsieur le Président, un projet de budget 2010 en équilibre : même s'il s'agit, je le crains, d'un équilibre un peu fragile, j'en prends acte !

Mais permettez-moi de vous dire que nous attendons de vous une vraie discussion, une **réflexion au fond** pour sortir d'un équilibre précaire et construire, sur des **bases saines et solides**, des **budgets structurellement équilibrés**, des **budgets de progrès** pour les années à venir.

*

Cette réflexion au fond pour un ONF dynamique et capable d'apporter toute sa contribution aux ambitions tracées par le Président de la République, elle ne doit évidemment pas se cantonner au registre budgétaire, elle doit bien sûr porter aussi sur **l'organisation et le fonctionnement de l'office**. Dans ce registre, je voudrais insister sur **trois points**.

*

Vous savez **l'attachement** des communes forestières et de leur fédération nationale à l'office national des forêts. Dans les moments difficiles qu'il a connus ces dernières années (il y en a eu plusieurs !), l'office nous a toujours **trouvé à ses côtés** ; et les délibérations de soutien des communes forestières n'ont pas manqué : plus de 2000 lors de notre « campagne 2009 » !

Nous soutenons l'ONF, **mais nous lui demandons d'évoluer**, d'être mieux à l'écoute des demandes, des besoins, des projets des communes forestières, de leur évolution au travers de la décentralisation. Voyons ! Nous sommes passés d'une « forêt soumise » à une forêt « bénéficiaire » ou « relevant du régime forestier » ; nous serions maintenant dans une relation de « partenariat » voire de « partage ». .. Oui, des **progrès ont été faits** avec la création du comité des ventes puis de la commission de la forêt communale mais, je dois le dire, dans ce domaine si essentiel de la **gouvernance, tout reste à faire**. Tout reste à faire pour que, au niveau national, au niveau régional, départemental, local, les élus des communes forestières soient **véritablement partie prenante** dans les décisions qui concernent la forêt communale dans **sa gestion** et dans **sa place au cœur des projets de territoire**. Je vous avais fait à l'époque, dans un rapport que vous m'aviez confié en tant que ministre de l'Agriculture, **des propositions qui restent d'actualité**.

*

Territoire ! le mot amène mon deuxième point : l'accroissement de la récolte, dans le respect de la biodiversité (je n'oublie pas un instant le si important **protocole** qu'ensemble et avec la forêt privée nous avons signé avec France Nature Environnement « produire plus tout en préservant mieux »), l'accroissement de la récolte ne peut se faire qu'à travers une **politique territoriale**, à travers une **politique de projets partagés**, établis dans la concertation de tous les acteurs -notamment les propriétaires forestiers privés avec qui la FNCOFOR a passé un accord de partenariat national - **au niveau des territoires sous le pilotage des élus**. Je ne développe pas plus, j'ai eu déjà tant de fois l'occasion de tenir ce propos ici –et ailleurs ! Mais la forêt domaniale et l'établissement ONF doivent pleinement et franchement **s'intégrer dans cette politique territoriale sous la responsabilité des élus**. A ce compte - et l'ONF doit en être convaincu-, les élus seront les meilleurs soutiens d'un ONF qui les appuiera dans leurs projets.

Mon troisième mot est évidemment : **Urmatt**. Je le disais en commençant, l'ONF doit jouer un rôle de premier ordre dans les ambitions affirmées par le Président de la République à Urmatt ; il doit être un **opérateur majeur** dans les registres de la **récolte et de la valorisation des bois de nos massifs**.

En matière de récolte, je me dois de rappeler qu'en 2009, les bois vendus par les communes forestières ont plafonné à 5,6 Mm³. Il nous faut retrouver les chiffres du contrat Etat/ONF soit 8,4 Mm³ en 2011 (délivrances incluses) : c'est déjà en soi un objectif pas facile.

Au service d'Urmatt donc, l'ONF doit réviser son organisation, en phase avec les grands enjeux rappelés par le Président, avec les demandes des élus des communes forestières et des collectivités territoriales, avec les besoins de la filière, avec la politique territoriale de la forêt et du bois.

Je dois avouer que, à cet égard, je me demande si la **diversification tous azimuts** dans le domaine des activités marchandes va bien dans le sens souhaité et sont bien **adaptés à ces enjeux**. Je crois qu'il nous faudra avoir aussi ce débat au sein du conseil d'administration.

*

Pardonnez-moi, Monsieur le Président, d'avoir été un peu long. Voyez-y, s'il vous plaît, la confirmation de l'**espoir** que suscite pour nous votre nomination à la tête de l'office national des forêts. Je ne peux m'empêcher d'ajouter que cet espoir est conforté par la **qualité de la politique pour la forêt et le bois** que mène, sous la houlette de son président, le **conseil général de la Savoie** !

Vous nous soumettez aujourd'hui un budget 2010 en équilibre, nous le voterons pour manifester **notre confiance au Président et pour permettre un fonctionnement budgétaire normal de l'Office national des forêts**.

Une confiance qui va de pair avec une très forte attente sur les différents points que je viens de signaler :

- un budget dorénavant structurellement équilibré,
- une gouvernance partagée et une organisation rénovée,
- l'implication de l'ONF dans les politiques territoriales,
- et un engagement dans le développement économique et social voulu par le Président de la République en particulier dans les grandes régions forestières communales.

Tout cela devra être contenu dans vos propositions et constituer le socle du prochain contrat Etat/ONF.

Je vous remercie.